



Communiqué de presse

Votation du 9 février 2020 / Modification des articles 261 bis du Code pénal et 171c du Code pénal militaire

La Licra-Suisse qui a défendu la modification des articles 261 bis du Code pénal et 171c du Code pénal militaire se réjouit de l'issue de la votation du 9 février 2020. A ses yeux, ce résultat démontre à la fois la volonté du peuple suisse d'étendre ces dispositions légales à l'homophobie et les renforce dans leur ensemble.

Personnes de contact :

Philippe **Kenel**, Président de la Licra-Suisse :

+41 79 250 63 34, pkenel@pplex.ch

Manuel **Tornare**, Président de la Licra-Genève :

+41 79 21 708 92, manuel.tornare@gmail.com

Philippe **Nantermod**, Président de la Licra-Valais :

+41 76 584 34 22, philippe.nantermod@parl.ch

Antoine **Reymond**, Président de la Licra-Vaud :

+41 79 379 84 51, reymondpassiaux@hotmail.com